Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026099-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-099	Nomenclature 5.2
Affaires générale – composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme -Collège des conseillers communautaires	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	28	31

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le six mai deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
La délibération n°2026-098 acte la création du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme.
Pour rappel, Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du président de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.
Les membres du Conseil d'exploitation sont nommés pour une période ne pouvant excéder la limite du mandat intercommunal.

En cas de démission ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de la personne et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui reste à courir jusqu'au renouvellement du conseil communautaire.

Le conseil d'exploitation est composé de 19 membres titulaires répartis en deux collèges : un collège composé d'élus communautaires et un collège composé de membres issus de la société civile :

- le collège des conseillers communautaires

  11 sièges titulaires et 11 sièges de suppléants sont attribués aux représentants de la Communauté de communes élus en son sein par le Conseil communautaire.

  Les membres représentant la collectivité doivent détenir la majorité des sièges au conseil d'exploitation.

- le collège des socioprofessionnels du territoire

  8 sièges titulaires et 8 sièges de suppléants sont attribués aux représentants des professions ou associations du territoire communautaire issus de l'activité touristique.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026099-DE

Ils sont désignés sous forme de 2 sous-collèges :

- le sous-collège des professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants

Hôtels – restaurants	1
Camping	1
Meublés – chambres d'hôtes – autres hébergements	1
Artisans-commerçants	2

- le sous-collège des associations culturelles, et de loisirs : 3 titulaires et 3 suppléants

Les fonctions de membres du Conseil d'exploitation sont gratuites, aucune rémunération ne sera versée.

Il est proposé aux élus communautaires de s'inscrire dans le conseil d'exploitation de l'office de tourisme de Haute Cornouaille pour le collège élus (11 titulaires et 11 suppléants).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la composition du collège élus pour le conseil d'exploitation de l'office du tourisme de Haute Cornouaille telle que présentée ci-dessous.***

Composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme
Collège des conseillers communautaires

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tugdual BRABAN	Fabienne GARNIER
Nadine POUPON	Georges CROGUENNEC
Joëlle LE BIHAN	Maurice QUINTIN
Jean-François SARREAU	Yvon COQUIL
Erwan BRIAND	Nicolas LEVENEZ
Martine QUEMERE	Michel LE ROUX
Dominique MENUGE	Marguerite BLEUZEN
Brendan RIOU	Loïc PICHERIT
Hélène PAUGAM	Xavier YANNOU
Sylvie LE MOAL	François LE CLECH
Anthony PAGE	Aude QUINIOU

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mai 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026099-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Erwan BRIAND
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU		X	Pouvoir à Hélène PAUGAM
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260512-DELIB2026099-DE